

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public local d'enseignement
COLLEGE MARCEL GAMBIER
3, rue du Général Leclerc
BP 97205
14 107 LISIEUX cedex
Tel : 02 31 48 24 60
N° SIRET : 191 417 666 00010
int.0140061r@ac-normandie.fr

Représenté par :

David HARTMANN, proviseur

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE :

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en Italie pour les élèves du collège Gambier de Lisieux et éventuellement de Michelet de Lisieux, géré par le collège Gambier

Effectif prévu : entre 40 à 65 élèves et 3 à 5 accompagnateurs.

Dates : du dimanche 23 au vendredi 28 mars 2025

La durée du voyage est de 6 jours et 3 nuits, dans les villes de Milan, Turin.

Le marché est composé d'un lot unique qui comprend le transport et le séjour avec hébergement en hôtel, en pension complète.

ARTICLE 3 : FORME DU MARCHE :

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article L. 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable est le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de fournitures et de services ou C.C.A.G.- FCS en vigueur à la date d'établissement du présent marché.

ARTICLE 4 : PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT ET MODE DE REGLEMENT

Le tarif sera établi pour tous les participants (élèves et accompagnateurs) et proposé sous format d'un tarif unitaire, en euros, par participant, selon des tranches de participants.

Il faudra fournir les offres de prix par participant, selon les tranches de participants élèves :

- De 40 à 45 élèves et 3 accompagnateurs
- De 46 à 50 élèves et 4 accompagnateurs
- De 60 à 65 élèves et 5 accompagnateurs

Le prix doit indiquer le coût par accompagnateur (pas de gratuité pour les accompagnateurs).

L'offre de prix indiquera également les pénalités pour modification d'effectifs pratiquées au-delà des conditions décrites ci-dessus.

Le prix de l'offre est indiqué à un prix TTC, ferme et définitif. Il comprend toutes les prestations ainsi que toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations demandées. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les participants.

Le mode de règlement du présent marché est le virement administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Les paiements seront effectués en trois versements :

- Un premier acompte égal à 30%, 90 jours avant le départ, sur facture
- Un deuxième acompte égal à 30% 60 jours avant le départ, sur facture
- Le solde après la réalisation du séjour, sur facture.

ARTICLE 5 : DESCRIPTIF DU VOYAGE SCOLAIRE : LOT UNIQUE

La prestation doit respecter le programme exposé ci-dessous :

1^{er} jour : dimanche 23 mars 2025 LISIEUX-MILAN

Départ en autocar le matin du collège Gambier

dîner : pique-nique emporté par les élèves

nuitée dans l'autocar

2^{ème} jour : Lundi 24 mars 2025 MILAN

Arrivée à Milan vers 7h00

Petit-déjeuner à proposer en option

Déjeuner à proposer en option

Visite de la ville en 2 groupes en inversant les visites matin et après-midi

- visite libre du Musée des Sciences et Technologies Léonard de Vinci puis découverte extérieure de la ville : le Château Sforza, Arco della Pace, Parco Sempione

- visite de l'Église Santa Maria delle Grazie pour voir la Cène

- visite libre du théâtre de la Scala, visite de la Galerie Vittorio Emanuele II, du Duomo (extérieur), découverte du "Bosco verticale"

Arrivée à l'hôtel - dîner et nuitée

3^{ème} jour : Mardi 25 mars 2025 REGION de VERCELLI – TURIN

Petit déjeuner à l'hôtel

Départ en emportant les paniers-repas fournis par l'hôtel. Route vers la région de Vercelli

- matin : visite guidée d'une rizière. Route vers Turin

- après-midi ; visite libre de la basilique Superga

Installation dans un hôtel à Turin – dîner et nuitée

4^{ème} jour : Mercredi 26 mars 2025 TURIN

Petit-déjeuner à l'hôtel

Départ en emportant les paniers-repas fournis par l'hôtel.

- matin : Visite du musée de l'automobile
 - Pique-nique au Giardino Lamarmora
 - après-midi : visite libre du Palazzo Madama
visite libre du Duomo et montée au Campanile
 - en fin d'après-midi, découverte libre d'un supermarché italien
- Retour à l'hôtel – dîner – nuitée

5^{ème} jour : Jeudi 27 mars 2025 TURIN et RETOUR

Petit-déjeuner à l'hôtel

Départ en emportant les paniers-repas fournis par l'hôtel.

- matin : découverte de la ville avec le Palazzo Carignano, la Via Po...
- Pique-nique fournis par l'hôtel à Stresa au Parc Pallavicino
- après-midi : rallye pour une découverte libre des places les plus célèbres de Turin, avec la Piazza San Carlo, la Piazza Vittorio Veneto, la Piazza della Repubblica, la Piazza Carlo Alberto.
- dîner dans une pizzeria (Pizzeria Piero's Farinata via Principe Amedeo 25)
- départ de Turin pour Lisieux (nuitée en autocar)

6^{ème} jour : Vendredi 28 mars 2025 LISIEUX

Petit-déjeuner en route à proposer en option

Arrivée à Lisieux vers 11h00 (Collège Gambier)

La prestation devra comprendre les repas (indiqués au programme) en pension complète, et si possible un hôtel à Milan puis un hôtel à Turin.

Elle doit en outre inclure :

- Le transport en autocar grand tourisme selon le programme
- Les frais de péage et de parking ainsi que toute autre dépense liée au transport ou au stationnement, en France
- L'hébergement des participants, élèves et accompagnateurs, ensemble, en hôtel selon le programme
- La prise en charge des régimes alimentaires particuliers des participants (qui seront signalés en amont du voyage)
- Les repas selon le programme
- La réservation auprès des musées et des sites figurant au programme lorsqu'elle est nécessaire
- Un dossier de voyage complet adressé, avant le départ, à l'enseignante organisatrice
- Un numéro d'appel d'urgence et d'assistance joignable 24h/24 et 7j/7
- Un référent du prestataire, localisé en France, clairement identifié et facilement joignable en cas de problème rencontré dans l'organisation du voyage et pendant le séjour.

Les assurances seront proposées en option et feront l'objet d'un devis séparé pour couvrir :

- Assurance des accidents de la vie
- Assurance annulation groupe jusqu'au jour du départ (y compris pour des motifs sanitaires Covid)
- Assurance annulation individuelle jusqu'au jour du départ (y compris pour des motifs sanitaires Covid)

Le détail des garanties de ces assurances, précisant les conditions d'annulation, sera joint au devis.

Les candidats indiqueront précisément les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision, par les autorités, d'interdiction des voyages scolaires à l'étranger durant la période prévue (risque attentat, menace sanitaire ou autre...)

Les candidats devront être légalement enregistrés pour le transport national et international de personnes et disposeront d'un certificat de capacité professionnelle en cours de validité.

Les candidats devront satisfaire aux normes applicables en France et en Europe, en particulier celles applicables aux transports scolaires, au moment du dépôt de l'offre.

ARTICLE 6 : VARIANTES

Les variantes sont acceptées s'agissant du programme sous réserve de respecter ses grandes lignes et son esprit.

ARTICLE 7 : PRESENTATION DES OFFRES.

7.1 Contenu du dossier de la consultation fourni au candidat

Les documents suivants fournis aux candidats :
Cahier des charges et règlement de la consultation

Les documents du marché sont publiés sur le site d'AJI : <http://site.aji-france.com/>

7.2 Modalités de remise des candidatures

Les candidats doivent impérativement fournir les documents suivants :

- la déclaration du candidat accompagnée des annexes suivantes :
 - * les références de la société
 - * un descriptif des moyens techniques et humains de la société
 - la copie du jugement si la société est en redressement judiciaire
 - Une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle (RCP) et la copie du certificat d'immatriculation, ou la copie de l'arrêté de l'agrément ou de la licence, et la copie de la garantie financière.
 - le présent cahier des charges et règlement de la consultation paraphé sur chaque page et signé (présent document)
 - l'offre de prix
 - un mémoire technique détaillant
 - * les caractéristiques du séjour, de l'hébergement et du programme des activités prévues
 - * les caractéristiques de l'autocar mis à disposition et toutes les informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre (expérience du chauffeur, éléments de confort...)
-
- tout autre document permettant d'évaluer la qualité de la prestation.

**Les offres doivent impérativement parvenir
AVANT LE 9 octobre 2024 à 12h00 sur la plateforme de publication : <http://site.aji-france.com/>**

Les offres resteront valides pour une durée de 90 jours après la date limite de réception.

Les candidats déposant une offre s'engagent à disposer des réservations nécessaires (transport, hébergement, visites) jusqu'à la date de signature du contrat.

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Qualité de la prestation : 50%

Prix : 40%

Conditions d'annulation : 10 %

Les critères de qualité seront appréciés à partir de tous les documents produits par le candidat

ARTICLE 9 : NOTIFICATION DU MARCHÉ

Les candidats dont l'offre sera retenue seront informés par le biais de la publication sur le site de l'AJI dans un délai de 8 jours francs après la tenue de la commission.

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Demande de renseignements : Linda CHAUFFRAY-GEVAUDAN secrétaire d'intendance
Pascal RADIGUE Secrétaire Général

Pour le collège Marcel GAMBIER,
Le Proviseur,

Pour le candidat,

David HARTMANN

